



École institutionnelle de la Passerelle et de la Pierre-Douce Info-parents – Janvier 2026



Chers parents,

Toute l'équipe de l'école et le Conseil d'établissement vous souhaitent une année 2025 remplie de santé, de bonheur et de beaux moments en famille.

C'est un privilège de voir vos enfants grandir et s'épanouir chaque jour. Même lorsque des défis surviennent, nous sommes là pour les accompagner avec bienveillance et engagement. Merci pour votre soutien et votre collaboration, qui font toute la différence dans leur réussite.

Que ce mois de janvier soit pour vous synonyme de joie et de sérénité.

David Poulin
Directeur

Dates importantes à retenir

Lundi 5 janvier 2026 : Journée pédagogique, **CONGÉ POUR LES ÉLÈVES**

Vendredi 16 janvier 2026 : Journée de ski alpin pour les élèves de 5^e-6^e Passerelle & Pierre-Douce

Vendredi 23 janvier 2026 : Journée de ski alpin pour les élèves de 5^e-6^e Passerelle & Pierre-Douce

Lundi 26 janvier 2026 : Journée pédagogique, **CONGÉ POUR LES ÉLÈVES**

Inscription à la maternelle

L'inscription des enfants qui fréquenteront la maternelle en 2025-2026 aura lieu aux dates suivantes :

Pierre-Douce : Mercredi 4 février de 7 h 30 à 17 h 00
Lundi 9 février de 7 h 00 à 15 h 00

Passerelle : Jeudi 5 février de 7 h 30 à 15 h 00
Jeudi 12 février de 7 h 30 à 15 h 00

Il est important d'apporter l'acte de naissance original de l'enfant.

Réinscription

Comme l'an dernier, les inscriptions 2026-2027 se feront via Internet. Aux parents qui détiennent l'adresse principale, nous vous invitons à consulter votre messagerie, car un courriel à cet effet vous sera envoyé dès la fin janvier. Vous y retrouverez la marche à suivre ainsi que le lien Internet pour effectuer l'inscription de votre enfant. Pour ceux et celles qui n'ont pas d'adresse courriel, vous recevrez un formulaire papier.

Conseil d'établissement

La prochaine rencontre sera le **mardi 3 février dès 18h30 à l'école de la Passerelle**.

Nous vous rappelons aussi que ces rencontres sont ouvertes au public.

Examens ministériels

Juin 2025	
1 ^{er} juin	Français, langue d'enseignement, 6e année du primaire Lecture – Texte littéraire
2 juin	Français, langue d'enseignement, 6e année du primaire Lecture – Texte courant
3 et 4 juin	Français, langue d'enseignement, 6e année du primaire Écriture
3 juin	Français, langue d'enseignement, 4e année du primaire Lecture
8, 9 et 10 juin	Français, langue d'enseignement, 4e année du primaire Écriture
9, 10 et 11 juin	Mathématique, 6e année du primaire

*MEQ : Ministère de l'Éducation du Québec

Absence aux épreuves obligatoires du Ministère

Ce n'est pas n'importe quelle absence qui est autorisée pour les examens du Ministère. Voici les motifs qui peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve ministérielle obligatoire :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- Décès ou mariage d'un proche parent;
- Convocation d'un tribunal;
- Participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par la sanction des études.

Donc, avec un ou l'autre de ces motifs reconnus, l'élève ne sera pas pénalisé. En revanche, si l'élève s'absente selon un motif qui n'est pas reconnu en fonction d'une décision parentale (**ex. un voyage à la date prévue à l'horaire officiel des examens**), l'élève doit être déclaré absent et son résultat correspondra à 0. Merci d'être vigilant à ce sujet.

Source : MEQ, Direction de la sanction des études, Formation générale des jeunes.

Nos activités de décembre.

Dans les deux écoles, de belles activités pour les enfants se sont déroulées et elles étaient aussi agréables les unes que les autres. Une grand MERCI aux membres du personnel impliqué et aux élèves pour leur grande participation!

Absences

Si votre enfant est malade ou en retard, prévenir l'école dès que possible (en tout temps, vous pouvez laisser le message sur la boîte vocale). Il est important pour vous et pour nous de savoir que chaque enfant est en sécurité. En cas de maladie contagieuse, bien vouloir nous le préciser.

LA SÉCURITÉ SANS COMPROMIS



Les autobus scolaires ne sont pas aménagés pour transporter des objets volumineux. En cas d'arrêt brusque ou d'accident, ces objets peuvent causer des blessures.

Voici une liste non exhaustive des bagages jugés **NON SÉCURITAIRES**:

- ▶ Les équipements de ski, les planches à neige, les raquettes à neige;
- ▶ Les bâtons de hockey, les bâtons de baseball;
- ▶ Les traîneaux ou toboggans;
- ▶ Les trottinettes, les planches à roulettes;
- ▶ Tout animal, peu importe la taille, sauf le chien d'assistance préautorisé;
- ▶ Les guitares ;
- ▶ Les bâtons de baseball.

Merci de l'attention que vous portez tout au long de l'année scolaire à la **SÉCURITÉ DES ENFANTS À BORD DES AUTOBUS ET AUX ABORDS DE L'ÉCOLE.**